

**ARRETE N° 2019-092****LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE**

Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'université de Lille ;  
Vu l'élection de Monsieur Etienne DEVEAUX en qualité de Directeur de La Faculté de Chirurgie Dentaire en date du 20 juin 2014 ;

**ARRETE****Article 1**

Délégation, dans la limite de l'engagement des crédits du Centre de Responsabilité Budgétaire 904 et des centres financiers qui y sont rattachés et du centre financier 455150 centre de coût C551504 est donnée à Monsieur Etienne DEVEAUX (Professeur des Universités - Praticien Hospitalier), Directeur de la Faculté de Chirurgie Dentaire, à l'effet de signer :

- les engagements juridiques, dans le respect de la politique d'établissement en matière d'achat public
- les certificats administratifs
- les ordres de mission
- les états de frais de déplacements
- les autorisations d'utilisation du véhicule personnel
- les autorisations d'absence des personnels BIATSS et enseignants affectés directement dans la Faculté de Chirurgie Dentaire dans le cadre réglementaire fixé par l'établissement

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Etienne DEVEAUX délégation est accordée à Madame Caroline DELFOSSE (Maître de conférences - Praticien Hospitalier), Vice-Doyen à la Pédagogie et aux enseignements, ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière à Monsieur Guillaume PENEL (Professeur des Universités - Praticien Hospitalier), Vice-Doyen Recherche, pour signer l'ensemble des actes et documents listés ci-dessus à l'exception des autorisations d'absence des personnels BIATSS affectés directement dans l'unité dans le cadre réglementaire fixé par l'établissement

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Etienne DEVEAUX délégation est accordée à Monsieur Samuel NEDELEC (AAE), Responsable Administratif ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier à Monsieur Guillaume PENEL, pour signer les autorisations d'absence des personnels BIATSS affectés directement dans la Faculté de Chirurgie Dentaire dans le cadre réglementaire fixé par l'établissement.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Etienne DEVEAUX pour signer la liste limitative d'actes relevant de la scolarité et de la vie étudiante de la Faculté de Chirurgie Dentaire indiqués ci-dessous :

- les conventions de stage des étudiants de l'université de Lille (uniquement en qualité de représentant de l'établissement de formation)
- les conventions de stage à l'étranger des étudiants de l'université de Lille
- les attestations de réussite aux examens et d'obtention des diplômes
- les avis de poursuite d'études
- les actes de désignation des commissions d'examen des vœux
- les actes de désignations des commissions d'admission aux formations
- Les décisions d'admission ou de non admission, d'autorisation ou de refus d'inscription à une formation jusqu'au 3<sup>ème</sup> cycle des études, d'autorisation ou de refus de césure, les réponses aux demandes de communication de motifs et les réponses aux recours gracieux liés à l'ensemble de ces décisions
- les autorisations de transfert de dossier universitaire
- les déclarations d'accident des étudiants lors des stages
- les actes de désignations des enseignants responsables de l'organisation des enseignements et des commissions prévues par les règlements des études
- les désignations des jurys d'examen jusqu'au 3<sup>ème</sup> cycle des études
- les désignations des jurys de thèses d'exercice
- les désignations des jurys de thèses d'exercice de spécialité
- les désignations des jurys d'examen de Diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire (cycle court)
- les désignations de jurys d'examen des Certificats d'Etudes Supérieures
- les désignations de jurys d'examen des Diplômes d'Etudes Spécialisées
- les désignations des jurys d'examen des DU et AUEC

- les dérogations relatives aux délais de soutenance de la thèse d'exercice
- les actes de désignation de la commission pédagogique prévue à l'article D613-45 du code de l'éducation
- les conventions d'AOT passées avec les associations étudiantes

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Etienne DEVEAUX délégation est accordée à Madame Caroline DELFOSSE ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière à Monsieur Guillaume PENEL pour signer l'ensemble des actes listés ci-dessus à l'exception :

- des déclarations d'accident des étudiants lors des stages
- des désignations des jurys de thèses d'exercice de spécialité

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Etienne DEVEAUX délégation est accordée à Monsieur Laurent NAWROCKI (Maître de conférences - Praticien Hospitalier), Vice Doyen, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier à Monsieur Guillaume PENEL pour signer les déclarations d'accident des étudiants lors des stages.

### **Article 3**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Etienne DEVEAUX pour signer la liste limitative d'actes relevant des activités de formation professionnelle continue de la Faculté de Chirurgie Dentaire indiqués ci-dessous, dans le cadre des formations diplômantes, des certificats universitaires et des stages de formation qualifiante :

- les conventions de stage (uniquement en qualité de représentant de l'établissement de formation)
- les contrats de formation professionnelle continue conclus en application de l'article L.6353-3 du code du travail, ainsi que les avenants, les annexes financières, les comptes rendus et les bilans financiers afférents à ces contrats
- les conventions de formation professionnelle continue correspondant à un montant inférieur à 30 500 € HT instruits en application de l'article L.6353-1 du code du travail, ainsi que les avenants, les annexes financières, les comptes rendus et les bilans financiers afférents à ces conventions
- les contrats de professionnalisation, ainsi que les avenants, les annexes financières, les comptes rendus et les bilans financiers afférents à ces contrats

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Etienne DEVEAUX, délégation de signature est accordée à Monsieur Samuel NEDELEC, pour l'ensemble des actes listés ci-dessus.

### **Article 4**

Délégation de pouvoirs est donnée à Monsieur Etienne DEVEAUX en vue d'assurer le maintien de l'ordre dans les locaux de la Faculté de Chirurgie Dentaire, 3 Place de Verdun à Lille. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Etienne DEVEAUX cette délégation est accordée à Monsieur Laurent NAWROCKI.

### **Article 5**

Monsieur Etienne DEVEAUX est chargé de veiller au respect des règles d'hygiène et sécurité visant notamment à assurer la sécurité des personnes et la protection de la santé des agents placés sous son autorité au sein de la Faculté de Chirurgie Dentaire. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Etienne DEVEAUX cette délégation est accordée à Madame Caroline DELFOSSE.

### **Article 6**

L'arrêté n° 2019-027 en date du 22 janvier 2019 est abrogé.

### **Article 7**

Le présent arrêté est soumis à publicité par affichage permanent sur le site internet de l'université de Lille.

### **Article 8**

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le président de l'université de Lille

Jean-Christophe CAVART

